



Assemblée générale

Distr. générale
14 mars 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 134 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

Deuxième volet : plan-programme biennal

Programme 16

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Table des matières

	<i>Página</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. Politique macroéconomique et développement partagé	4
Sous-programme 2. Commerce et investissement	6
Sous-programme 3. Transports	9
Sous-programme 4. Environnement et développement	10
Sous-programme 5. Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe	12
Sous-programme 6. Développement social	15
Sous-programme 7. Statistiques	18
Sous-programme 8. Activités sous-régionales de développement	19
Textes portant autorisation du programme	26

* A/69/50.



Orientation générale

16.1 Le mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dont les résolutions 37 (IV) et 414 (XIII) du Conseil économique et social ont porté création, consiste à promouvoir la coopération régionale pour favoriser le développement durable partagé en Asie et dans le Pacifique. Diverses résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission elle-même viendront préciser la mission de cette dernière.

16.2 Le présent cadre stratégique intéresse le premier exercice biennal du programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale). Son orientation stratégique résulte des priorités de développement arrêtées sur le plan international, notamment du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui met l'accent sur le rôle des commissions régionales dans la promotion de l'intégration harmonieuse des piliers économique, social et environnemental du développement durable, de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale consacrée à l'examen quadriennal complet préconisant l'adoption de stratégies communes pour soutenir les initiatives de développement à l'échelle des pays, et de la résolution 69/1 de la Commission portant structure de conférence pour la CESAP.

16.3 La région de l'Asie et du Pacifique où vivent près des deux tiers de la population mondiale est le plus vaste espace économique régional. Même si les effets de la crise financière mondiale persistent, l'Asie demeure au cœur de la relance économique mondiale; plaque tournante du commerce international, des investissements et du transfert de technologie, elle est parvenue à éliminer de moitié la pauvreté absolue dans le monde. La région se trouve ainsi à l'aube d'une nouvelle mutation majeure : elle se repense et investit de nouveau en son sein et réoriente l'économie de ses pays vers la demande intérieure et régionale en vue d'entretenir le dynamisme économique et de combler ses lacunes infrastructurelle et retards de développement.

16.4 Malgré ces avancées, c'est toujours dans la région que vivent la plupart des habitants de la planète souffrant de la pauvreté et de la faim. La pauvreté sévit non seulement dans les pays les moins avancés, mais aussi dans les pays à revenu intermédiaire. Les retombées de la croissance économique continuent d'être inégalement distribuées, creusant les inégalités entre les États et à l'intérieur des pays, ce qui reste un défi majeur. De nombreux travailleurs occupent toujours des emplois précaires et des millions de jeunes sont en proie au chômage, si bien que la création d'emplois décents et productifs demeure une priorité. L'insécurité économique est accentuée par une couverture sociale limitée dans la majeure partie de la région. La CESAP continuera d'œuvrer principalement à éliminer la pauvreté, à réaliser l'intégration harmonieuse des trois piliers du développement durable et à promouvoir des politiques économiques et sociales qui profitent à tous afin de lutter contre ces problèmes.

16.5 La croissance économique, couplée à l'évolution des modes de production et de consommation, a intensifié l'exploitation des ressources naturelles ce qui a eu un impact considérable sur l'environnement naturel de la région. Aux fins de l'entreprise de coopération régionale, la CESAP continuera de privilégier l'élaboration et la mise en œuvre de politiques économiques vertes dans le sens du

développement durable et de l'élimination de la pauvreté, y compris des solutions régionales propres à garantir l'accès équitable à des sources d'eau et d'énergie viables.

16.6 La région de l'Asie et du Pacifique demeure la plus sujette aux catastrophes, y compris celles liées aux changements climatiques. L'intégration économique s'est renforcée, si bien que toute catastrophe naturelle survenant dans tel pays ne manquera sans doute pas de produire des effets ailleurs. Dans la marche vers le développement durable partagé, il s'agira encore de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer l'impact, en particulier dans les petits États insulaires en développement du Pacifique où l'exploitation durable des ressources océaniques est indispensable à la survie.

16.7 Nonobstant les progrès accomplis dans certains domaines de l'égalité des sexes comme l'éducation, les femmes de l'ensemble de la région restent à l'écart de la vie publique, ont moins de chances que les hommes de posséder des biens ou d'occuper un emploi salarié en dehors du secteur agricole, sont largement cantonnées dans le secteur informel et assument une part disproportionnée des travaux domestiques non rémunérés. Partout, la violence sexiste omniprésente menace toujours le bien-être des femmes et des filles. Il est indispensable de lutter contre les nombreuses formes d'inégalités entre les sexes pour que le développement profite à tous.

16.8 Le manque de statistiques élémentaires sur la situation sociale, économique et environnementale de la population vient plomber les efforts de développement. Pour y remédier, il faudra créer des institutions efficaces, transparentes et responsabilisées, soutenues par des systèmes et dispositifs administratifs tels que l'état civil. La gouvernance et la responsabilisation seraient d'autant plus efficaces qu'elles seraient adossées à un système statistique national bien huilé et solide, capable de produire et de diffuser des statistiques officielles de grande qualité. Le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques demeurera une priorité de la coopération régionale.

16.9 Étant donné ces atouts, mais aussi les difficultés chroniques ou nouvelles, il est impératif que les États de la région œuvrent véritablement ensemble à bâtir sur les acquis des objectifs du Millénaire pour le développement un modèle de développement fondé sur l'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable, qui, sans créer de laissés-pour-compte, viendrait concilier le rôle de l'État et la place des marchés pour promouvoir l'emploi et la croissance pour tous et créer des institutions ouvertes et responsables à l'écoute des nouveaux acteurs non étatiques. Pour réaliser ces objectifs, il faudra se donner des politiques et des instruments régionaux nouveaux propres à susciter une croissance économique plus viable; renforcer l'intégration économique régionale; améliorer les connexions dans des domaines tels que l'infrastructure, les technologies de l'information et de la communication, le commerce et le transport; combler les écarts de développement et garantir l'équité; améliorer la gouvernance; renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et aux crises économiques et faire fond sur les acquis pour sortir plusieurs centaines de millions de personnes de plus de la pauvreté et continuer à aider les pays ayant des besoins particuliers à mettre en œuvre leur programme d'action.

16.10 La CESAP est l'instance intergouvernementale la plus ouverte de la région où peuvent se bâtir des politiques collectives et la coopération nécessaires pour exploiter véritablement les atouts de la région et lutter contre les difficultés

communes. Elle aidera les États membres en leur proposant de solides analyses stratégiques basées sur les faits, des solutions et à se donner les moyens de mettre en œuvre des initiatives novatrices favorisant un développement partagé, équitable, durable et résilient. À cette fin, elle fera fond sur sa capacité de mobilisation; sa vocation à établir des normes régionales; ses compétences multidisciplinaires et les synergies entre ses divisions et bureaux; son rôle de centre régional de partage du savoir et des enseignements en matière de développement; son réseau de bureaux sous-régionaux et son aptitude à aider les sous-régions à nouer des relations qui profitent à chacune.

16.11 Le présent cadre stratégique comprend huit sous-programmes complémentaires et interconnectés qui cadrent avec les priorités arrêtées par les États membres. Faisant fond sur les acquis de l'exercice biennal précédent, il traduit le rôle essentiel dévolu à la CESAP dans la mise en œuvre des piliers de développement de l'Organisation des Nations Unies, sans méconnaître l'impératif de rationalité organisationnelle et de réalisation de résultats mesurables.

16.12 Au cours de l'exercice biennal, la Commission redoublera d'efforts pour voir institutionnaliser la problématique hommes-femmes dans tous les sous-programmes, comme le prescrit le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les droits des personnes handicapées et des groupes vulnérables devant également figurer en bonne place à tous les stades de l'exécution du programme.

16.13 La CESAP continuera de renforcer l'efficacité des partenariats, notamment avec les organisations régionales, les autres organismes des Nations Unies, le secteur privé et la société civile, le but étant de voir dûment envisager les priorités régionales. À cette fin, la CESAP entreprendra encore plus de coordonner le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique et continuera aussi de promouvoir la coopération interrégionale en faveur du développement durable partagé et de veiller de concert avec les autres commissions régionales à ce que les perspectives régionales pèsent réellement sur les décisions mondiales.

Sous-programme 1

Politique macroéconomique et développement partagé

Objectif de l'Organisation : Améliorer la coopération économique régionale et faciliter l'établissement de politiques macroéconomiques tournées vers l'avenir pour favoriser le développement durable et partagé, le but étant notamment de réduire la pauvreté et de réaliser les objectifs de développement arrêtés sur le plan international, notamment le programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale)

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Favoriser une meilleure compréhension par les décideurs et les autres groupes cibles des politiques favorables à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la restriction des écarts de développement dans la région

Indicateurs de succès

a) Nombre de rapports et de références consacrés aux publications et autres activités de la CESAP par des gouvernements, le milieu universitaire et les médias

b) Faire mieux entendre la voix de la région dans les instances mondiales de développement et renforcer la coopération économique et financière afin de favoriser le développement partagé, équitable, durable et résilient	b) Nombre de documents finaux et de résolutions traduisant un consensus autour de la coopération économique et financière régionale
c) Aider les États membres, notamment des pays ayant des besoins particuliers, à se donner les moyens de concevoir et exécuter des politiques de développement permettant de réaliser le programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale) et les autres objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris l'égalité des sexes	c) Pourcentage des participants interrogés mieux à même de concevoir et d'exécuter les politiques de développement, y compris celles touchant la problématique hommes-femmes
d) Aider les États membres à se donner les moyens de concevoir et d'exécuter des politiques et mesures de développement favorables à l'agriculture durable et à la sécurité alimentaire bénéficiant équitablement aux femmes et aux hommes et aux filles et aux garçons	d) Pourcentage des participants sondés ayant utilisé des connaissances et compétences obtenues grâce au travail de la CESAP pour promouvoir l'agriculture durable et la sécurité alimentaire bénéficiant équitablement aux femmes et aux hommes et aux filles et aux garçons

Stratégie

16.14 L'exécution du sous-programme est confiée à la Division des politiques macroéconomiques et du développement, appuyée par le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable. L'orientation stratégique du sous-programme découle des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, notamment ceux énoncés dans : a) le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (annexe à la résolution [66/288](#) de l'Assemblée générale); b) le document final de la Réunion plénière de haut niveau consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement tenue à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale (voir résolution [65/1](#) de l'Assemblée générale); c) la suite donnée au document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (annexe à la résolution [63/303](#) de l'Assemblée générale); d) la Déclaration de Doha sur le financement du développement (annexe à la résolution [63/239](#) de l'Assemblée générale); e) les programmes d'action des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement; f) les autres résolutions énoncées dans la liste des textes portant autorisation du programme. Le sous-programme fera également fond sur le programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale).

16.15 Il est essentiel d'établir des politiques macroéconomiques tournées vers le futur pour garantir la stabilité économique et soutenir le développement partagé, équitable et durable. Dans le cadre du présent sous-programme, qui mettra l'accent sur le renforcement des capacités, le but étant de formuler et mettre en œuvre ces politiques propres à favoriser la résilience de la région de l'Asie et du Pacifique, la CESAP surveillera les tendances et les perspectives macroéconomiques en vue de

réduire la pauvreté et de réduire les écarts de développement; de promouvoir le renforcement des capacités pour appliquer le programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale); de concourir à l'exécution des programmes d'action des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement; de promouvoir le développement dans les États fragiles en renforçant les mesures régionales de soutien et de renforcer la coopération Sud-Sud régionale grâce au dialogue sur les politiques et les campagnes en vue de remédier aux difficultés à moyen et à long terme et de réduire les écarts de développement. Il s'agira en particulier de mettre l'accent sur les initiatives tendant à renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales et sur le partage des bonnes expériences et des meilleures pratiques, d'éliminer les inégalités entre les sexes, de soutenir les pays les moins avancés en ce qu'ils font pour améliorer leur capacité de production afin d'entretenir leur croissance et de rattraper leur retard de développement d'ici à 2010 et d'amener la région à s'exprimer d'une seule voix sur les questions de développement.

16.16 Le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable se veut une plateforme régionale ayant vocation pour promouvoir la recherche et le renforcement des capacités en matière d'agriculture durable et de sécurité alimentaire dans les États membres. Il s'emploiera à renforcer l'agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région afin de réduire la pauvreté dans les collectivités rurales.

16.17 Le présent sous-programme sera exécuté en collaboration avec les institutions financières, les organisations sous-régionales, les centres d'excellence régionaux et nationaux et les autorités fiscales et monétaires nationales.

Sous-programme 2 Commerce et investissement

Objectif de l'Organisation : Promouvoir le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, l'innovation et le transfert de technologie comme facteurs d'un développement durable qui profite à tous dans la région de l'Asie et du Pacifique

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement de la connaissance qu'ont les pays membres de la CESAP des tendances, des questions nouvelles et des possibilités d'action fondées sur des données factuelles dans les domaines du commerce et de l'investissement et les domaines apparentés du développement des entreprises, de l'innovation et du transfert de technologie, à l'appui d'un développement durable qui profite à tous

Indicateurs de succès

a) i) Nombre d'articles et de références dans la documentation politique et les principaux médias se rapportant aux publications et aux documents et activités connexes de la CESAP dans les domaines du commerce et de l'investissement
ii) Nombre de téléchargements des publications de la CESAP sur le commerce et l'investissement

-
- b) Renforcement des mécanismes de coopération régionale dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises, de l'innovation et du transfert de technologie à l'appui d'un développement durable qui profite à tous
- b) i) Nombre d'États membres de la CESAP jugeant utiles les mécanismes de coopération régionale appuyés par la CESAP dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement des entreprises
- ii) Nombre d'États membres de la CESAP jugeant utiles les mécanismes de coopération régionale que soutiennent le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et le Centre pour la mécanisation agricole durable en vue d'appuyer l'innovation et le développement et le transfert de technologie, notamment dans le domaine de la mécanisation agricole
- iii) Augmentation du nombre de produits bénéficiant d'un régime préférentiel qui reflètent la portée et la solidité des engagements pris dans le cadre de l'Accord commercial Asie-Pacifique ou augmentation du nombre de pays qui en sont parties
- c) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de formuler et mettre en œuvre des politiques en matière de commerce, d'investissement, d'innovation, de développement des entreprises et de transfert de technologie, y compris des politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, à l'appui d'un développement durable qui profite à tous
- c) i) Pourcentage de participants aux initiatives de la CESAP interrogés plus aptes à formuler et mettre en œuvre des politiques en matière de commerce, d'investissement et de développement des entreprises, y compris des politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes
- ii) Pourcentage de participants aux initiatives du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre pour la mécanisation agricole durable interrogés plus aptes à formuler et mettre en œuvre des politiques propres à favoriser l'innovation et le transfert de technologie, y compris dans le domaine de la mécanisation agricole
-

Stratégie

16.18 L'exécution du sous-programme est confiée à la Division du commerce et de l'investissement, qui bénéficiera de l'appui du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre pour la mécanisation agricole durable. Son orientation stratégique résulte principalement des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux énoncés dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement (résolution [63/239](#) de l'Assemblée générale, annexe), du Programme d'action d'Almaty et des résolutions [62/6](#) et [68/3](#) de la Commission.

16.19 Pour mener l'exécution du sous-programme à bonne fin, la Division combinera travaux analytiques et activités de renforcement des capacités en matière de commerce, d'investissement, de développement des entreprises, de mécanisation agricole durable, d'innovation et de transfert de technologie, le but étant notamment de renforcer le rôle du commerce et de l'investissement dans la réalisation des objectifs proposés pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale). Les travaux analytiques permettront de disposer d'apports qui faciliteront l'élaboration de politiques reposant sur des observations factuelles et la mise en commun de données d'expérience sur les réformes d'orientation connexes.

16.20 Le sous-programme portera sur les questions suivantes, l'accent étant mis sur un développement durable, résilient, équitable et sans exclusive et les liens avec le programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale) : a) le renforcement des capacités des États membres de négocier, conclure et appliquer efficacement les accords commerciaux ou relatifs à l'investissement conclus aux échelons international et régional, y compris le train de mesures de Bali adopté par l'Organisation mondiale du commerce et les accords sur les questions en suspens du Programme de Doha pour le développement; b) la formulation et la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à faciliter le commerce, notamment les systèmes de commerce dématérialisé; c) la formulation et la mise en œuvre de mesures de nature à renforcer les pratiques responsables et l'intégration des petites et moyennes entreprises, y compris agro-industrielles, dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales, l'accent étant mis sur les besoins, difficultés et intérêts sexospécifiques des hommes et des femmes chefs d'entreprise; d) la promotion des investissements étrangers directs; e) la promotion de l'innovation technique et du transfert de technologie; et f) la création et le renforcement de cadres et de mécanismes communs propices à la coopération régionale dans les domaines du commerce, de l'investissement, du transfert de technologie et du développement des petites et moyennes entreprises, y compris agricoles.

16.21 En ce qui concerne la coopération régionale, on continuera d'appuyer les mesures visant à faire progresser l'Accord commercial Asie-Pacifique. Il s'agira également de continuer à favoriser la coopération régionale entre les centres de recherche et les laboratoires d'idées par l'intermédiaire du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce, qui centralisera les connaissances nécessaires aux réformes des secteurs du commerce et de l'investissement dans la région. Le Réseau Asie-Pacifique pour la mise à l'essai des machines agricoles jouera un rôle de premier plan pour ce qui est de promouvoir et de faciliter la commercialisation d'un outillage sûr et respectueux de l'environnement. Les travaux du Forum Asie-Pacifique des entreprises et du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, notamment de son réseau des entreprises responsables, permettront aux représentants du secteur privé de trouver des moyens de nouer des partenariats public-privé propices à un développement durable qui profite à tous. Le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique permettra aux États de la région d'acquérir les connaissances nécessaires pour accomplir de réels progrès en matière de facilitation du commerce et de commerce dématérialisé. Des mécanismes tels que le Réseau de coopération Asie-Pacifique pour les énergies renouvelables et le réseau régional de renforcement des capacités de gestion de la recherche-développement dans les secteurs nouveaux ou naissants des technologies seront développés de façon à renforcer la coopération régionale en

matière de transfert de technologie. Les retombées du commerce et de l'investissement étant sexospécifiques, la problématique hommes-femmes sera systématiquement prise en compte dans les travaux et les produits des entités susmentionnées.

Sous-programme 3 Transports

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération et l'intégration régionales dans le domaine des transports pour un développement durable qui profite à tous

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes de transport qui concourent à un développement durable, équitable et sans exclusive et tiennent compte de la problématique hommes-femmes	a) Augmentation du nombre de mesures prises par les États Membres pour mettre en œuvre des politiques et programmes en matière de transports durables et de sécurité routière, notamment ceux tenant compte de la problématique hommes-femmes
b) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de planifier, créer et mettre en place des réseaux internationaux de transport intermodal tels que le réseau routier asiatique, le réseau ferroviaire transasiatique, des transports maritimes interinsulaires et des ports à sec d'importance internationale	b) i) Augmentation du nombre de projets et programmes nationaux consacrés à l'amélioration des infrastructures régionales de transport, notamment le réseau routier asiatique, le réseau ferroviaire transasiatique, les transports maritimes interinsulaires et les ports à sec d'importance internationale ii) Augmentation du nombre d'États membres de la CESAP qui sont parties à des accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux ou qui en sont signataires
c) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé de prendre et d'appliquer des mesures pour améliorer les opérations de transport international et la logistique	c) i) Augmentation du nombre de mesures visant à éliminer les goulets d'étranglement et à faciliter la circulation effective des personnes, des biens et des véhicules sur les axes de transport et aux postes frontière ii) Augmentation du nombre de mesures prises par les pays pour améliorer la performance logistique

Stratégie

16.22 L'exécution du sous-programme est confiée à la Division des transports. Son orientation stratégique découle de la phase II du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique (2012-2016), des résolutions pertinentes qui figurent dans la liste des textes portant autorisation du programme et des décisions issues des réunions des ministres des transports convoquées par la CESAP. Le sous-programme fera également fond sur le

programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale). Durant la période 2016-2017, les États membres recevront un appui aux fins de la conception d'un système international efficace et intégré de logistique et de transport intermodal desservant la région de l'Asie et du Pacifique. Il s'agira notamment de les aider à intégrer les réseaux de transport régionaux, notamment en fournissant des services administratifs dans le cadre des accords intergouvernementaux régissant le réseau routier asiatique, le réseau ferroviaire transasiatique et les ports à sec, et plus particulièrement d'aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à étendre et améliorer leurs réseaux de transport, notamment grâce à des partenariats public-privé et à la participation du secteur privé dans les projets d'infrastructure. Conformément au Programme d'action régional, le secrétariat continuera de s'employer à améliorer les transports maritimes interinsulaires dans les États archipels et les pays insulaires en accordant spécialement l'attention à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans le sous-programme.

16.23 Aux fins d'améliorer l'efficacité du fonctionnement des réseaux de transport régionaux, le sous-programme contribuera à aider les États membres à définir et appliquer des mesures permettant de remédier aux goulets d'étranglement autres que matériels, de mener des activités de formation visant à améliorer la performance logistique et les services de transport connexes, et d'améliorer les liaisons entre les sous-régions. Les États membres recevront un appui à la formulation et à la mise en œuvre de politiques de transport propres à favoriser un développement durable, résilient, équitable et sans exclusive, concernant notamment le passage du transport routier au transport ferroviaire et à d'autres moyens de transport plus économiques en carburant, l'usage accru des transports publics, en particulier dans les zones urbaines, l'amélioration de la sécurité routière, et les mesures visant à faciliter l'accès aux moyens de transport pour tous les membres de la société. Ces politiques prendront en compte les besoins et intérêts sexospécifiques des femmes et des hommes et renforceront la planification des transports ruraux et les liaisons entre zones rurales et urbaines.

16.24 La Division des transports collaborera plus étroitement avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales ainsi qu'avec les autres commissions régionales et les associations de transport qui œuvrent au développement des réseaux de transport de la région.

Sous-programme 4 Environnement et développement

Objectif de l'Organisation : Amélioration des politiques de prise en compte de l'environnement dans le développement, la gestion des ressources en énergie et en eau et l'urbanification

Réalizations escomptées du Secrétariat

a) Meilleure compréhension, par les responsables des autorités locales et nationales et les autres parties prenantes, des moyens qui peuvent être mis en œuvre pour faire concorder

Indicateurs de succès

a) Nombre de références, dans les documents, déclarations et exposés politiques, aux publications, notes d'orientation, projets et activités connexes de la CESAP, témoignant d'une meilleure concordance de l'élaboration des

<p>l'élaboration des politiques environnementales et de développement et les grandes orientations en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique hommes-femmes, avec le programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale) et les objectifs de développement durable</p>	<p>politiques environnementales et de développement et des grandes orientations en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique hommes-femmes, avec le programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale) et les objectifs de développement durable</p>
<p>b) Renforcement de la capacité des responsables des autorités locales et nationales et des principales parties prenantes d'élaborer des politiques environnementales et de développement et de mettre en œuvre les grandes orientations en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique hommes-femmes, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale) et des objectifs de développement durable</p>	<p>b) Nombre d'initiatives prises par les gouvernements et les principales parties prenantes pour élaborer des politiques environnementales et de développement et mettre en œuvre les grandes orientations en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique hommes-femmes</p>
<p>c) Renforcement des structures de coopération régionale (cadres et réseaux des responsables des autorités locales et nationales et des principales parties prenantes) à l'appui de l'élaboration des politiques environnementales et de développement et des grandes orientations en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique hommes-femmes</p>	<p>c) Nombre d'initiatives prises pour créer ou renforcer des cadres et réseaux de coopération régionale à l'appui de l'élaboration des politiques environnementales et de développement et des grandes orientations en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique hommes-femmes</p>

Stratégie

16.25 L'exécution du sous-programme est confiée à la Division de l'environnement et du développement. Son orientation stratégique, qui découle principalement des objectifs de développement arrêtés au niveau international, du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des accords régionaux pertinents conclus dans le cadre de la CESAP, fera également fond sur le programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale).

16.26 Le sous-programme fera fond sur les acquis engrangés par le secrétariat de la CESAP ces dernières années en appuyant les mesures adoptées par les pays de la région pour prendre en compte les trois composantes essentielles du développement durable. Il facilitera la coopération régionale comme stratégie d'ensemble face aux difficultés et enjeux posés par l'urbanisation rapide, le manque d'accès aux services de base, la gestion intégrée des ressources en eau et la sécurité énergétique, ainsi

que les changements climatiques, la gestion durable des ressources et les autres contraintes et facteurs environnementaux. L'accent sera mis sur l'élaboration de politiques à long terme, l'objectif étant de maintenir la croissance et d'en améliorer la qualité grâce à un plus grand dynamisme économique, l'inclusion sociale et la préservation de l'environnement et la résilience environnementale, autant de facteurs indispensables à la réalisation du développement durable.

16.27 Les réalisations escomptées du sous-programme sont complémentaires et reflètent les différentes étapes de la coopération entre le secrétariat de la CESAP et les États membres et les principales parties prenantes. Qui dit meilleure compréhension dit renforcement des capacités, or celui-ci contribue à des cadres et des réseaux de coopération régionale plus solides.

16.28 Les activités menées dans le cadre du sous-programme continueront de faciliter la concertation régionale sur le développement durable, ce qui permettra notamment de définir les priorités et perspectives régionales et d'examiner les progrès concrets accomplis dans la région. Elles favoriseront également la participation des parties prenantes, le dialogue pluridisciplinaire, les démarches multisectorielles et la coordination interministérielle grâce au renforcement des cadres et réseaux de coopération régionale et interrégionale. Elles viseront en outre à promouvoir des innovations politiques et autres fondées sur des recherches et des analyses solides, la diffusion des connaissances, des recommandations sur les mesures à prendre et des bonnes pratiques, compte tenu de la problématique hommes-femmes, l'accent étant mis sur les pays ayant des besoins particuliers. À ces activités viendront s'ajouter des services d'appui fournis aux États membres en vue de renforcer leurs capacités.

16.29 Afin de mettre en œuvre les activités susmentionnées, la CESAP travaillera en collaboration avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies (y compris par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique), des organisations intergouvernementales, des partenariats public-privé, des associations locales, des instituts de recherche et des organisations de la société civile.

Sous-programme 5 Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'apport de la connectabilité informatique, des applications des techniques spatiales, de la gestion des risques de catastrophe et des stratégies de réduction de ces risques à la réalisation d'un développement durable et résilient partagé par tous en Asie et dans le Pacifique

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement de la coopération régionale dans les domaines de la connectabilité informatique, des applications des techniques spatiales et de la réduction et gestion des risques de catastrophe à l'appui d'un développement durable partagé par tous

Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre d'États membres de la CESAP ayant tiré parti des mécanismes de coopération régionale appuyés par la Commission dans les domaines de la connectabilité informatique, des applications des techniques spatiales et de la réduction et gestion des risques de catastrophe

-
- b) Amélioration de la connaissance qu'ont les États membres des stratégies et politiques efficaces en matière de connectabilité informatique, d'applications des techniques spatiales et de réduction et gestion des risques de catastrophe, compte tenu de la problématique hommes-femmes, à l'appui d'un développement durable, résilient, équitable et sans exclusive
- b) i) Augmentation du pourcentage d'États membres de la CESAP mieux informés des stratégies et des politiques en matière d'informatique et de communications, d'applications des techniques spatiales et de réduction et gestion des risques de catastrophe, compte tenu de la problématique hommes-femmes
- ii) Augmentation du nombre de téléchargements des publications de la CESAP sur l'informatique et les communications, les applications des techniques spatiales et la réduction et gestion des risques de catastrophe
- c) Renforcement de la capacité des États membres d'utiliser la connectabilité informatique, les applications des techniques spatiales, la gestion des risques de catastrophe et les stratégies de réduction de ces risques au service d'un développement durable, résilient, équitable et sans exclusive
- c) i) Pourcentage des participants aux activités du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement plus aptes à utiliser l'informatique et les communications au service du développement socioéconomique
- ii) Augmentation du nombre d'initiatives qui reprennent des modules de formation créés par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement ou s'en inspirent
-

Stratégie

16.30 L'exécution du sous-programme est confiée à la Division des technologies de l'information et des communications au service de la réduction des risques de catastrophe, qui bénéficiera de l'appui du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement. Il s'agira de s'attaquer aux questions actuelles pressantes en matière de développement que sont l'accroissement de la capacité de résistance aux catastrophes naturelles et le renforcement de la connectabilité en Asie et dans le Pacifique, selon l'orientation stratégique fournie par les résolutions qui figurent dans la liste des textes portant autorisation du sous-programme et le programme de développement pour l'après-2015 (une fois celui-ci adopté par l'Assemblée générale). Le sous-programme, dont l'exécution associera travaux normatifs, études analytiques et activités de renforcement des capacités, s'inscrira dans le cadre des mécanismes de coopération régionale.

16.31 Le sous-programme continuera de promouvoir la coopération régionale dans le domaine de la connectabilité informatique aux fins de la création d'une société de la connaissance qui soit ouverte à tous et capable de faire face aux risques multiples, complexes et interdépendants posés par les catastrophes. Dans le cadre de ses activités, il sera fourni aux États membres des analyses sur les infrastructures

informatiques essentielles, y compris les synergies intersectorielles de nature à contribuer à la résilience des systèmes informatiques, en particulier dans les pays ayant des besoins particuliers. Il sera également fourni des services d'analyse des politiques et des recommandations sur les mesures à prendre pour favoriser l'innovation, l'inclusion numérique et la mise en place d'un espace régional de l'information homogène qui renforce la connectabilité dans la région. Ces travaux s'appuieront sur les activités de renforcement des capacités que mèneront le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement et les partenaires ayant recours à ses programmes.

16.32 Le sous-programme contribuera à aider les États membres à améliorer et élargir les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique pour ce qui est de la gestion des risques de catastrophe et de la réalisation du développement durable, notamment dans les pays en développement qui sont exposés à des risques élevés ou présentent de faibles capacités. Il s'agira de continuer à fournir des données et images satellite en temps quasi réel et d'autres produits et services en cas de catastrophe, mettre en commun les compétences et les ressources aux échelons régional et sous-régional, favoriser le partage des bonnes pratiques et créer des effets de synergie avec d'autres initiatives régionales. L'exécution du sous-programme s'inscrira dans le cadre de mécanismes de coopération régionale, notamment le Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable et le Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des sécheresses et l'alerte rapide, et passera par la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017).

16.33 En ce qui concerne les travaux relatifs à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, l'accent sera mis sur l'enrichissement et le partage accru des connaissances régionales, l'amélioration de l'information relative aux catastrophes et le renforcement des capacités en matière de gestion des risques et des vulnérabilités afin d'atténuer les conséquences socioéconomiques des catastrophes et de renforcer la résilience. Il sera fourni aux États membres des analyses, des stratégies et des recommandations reposant sur des observations factuelles afin qu'ils puissent prendre en compte la réduction des risques de catastrophe, y compris l'adaptation au changement climatique, dans leurs programmes et stratégies de développement à long terme. À ces activités viendront s'ajouter des services consultatifs régionaux sur la réduction des risques de catastrophe, la mise en place progressive d'un système régional intégré d'alerte rapide financé par le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est, et des activités de renforcement des capacités proposées dans le cadre de mécanismes régionaux appuyés par la CESAP.

16.34 Le sous-programme sera également exécuté en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, des mécanismes appuyés par l'Organisation des Nations Unies, notamment le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, et les organisations régionales et sous-régionales compétentes aux fins de créer des effets de synergie et d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans la région.

Sous-programme 6 Développement social

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération régionale pour bâtir une société intégrée qui assure la protection, l'autonomisation et l'égalité de tous les groupes sociaux en Asie et dans le Pacifique

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales pour répondre aux tendances en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes, en Asie et dans le Pacifique	<p>a) i) Pourcentage de personnes interrogées ayant amélioré leurs connaissances grâce aux analyses de la CESAP sur les tendances en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes</p> <p>ii) Pourcentage de participants ayant amélioré leurs connaissances et compétences grâce aux réunions et aux ateliers de la CESAP sur le vieillissement de la population, la migration et le développement, l'épanouissement des jeunes et d'autres questions relatives à la population, notamment au regard de l'égalité des sexes</p> <p>iii) Nombre d'initiatives prises par les États membres par référence à des cadres régionaux pour promouvoir les politiques et les programmes en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes</p>
b) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de consolider les systèmes de protection sociale, notamment en matière de santé et d'égalité des sexes, en Asie et dans le Pacifique	<p>b) i) Pourcentage de personnes interrogées ayant amélioré leurs connaissances grâce aux analyses de la CESAP sur les politiques de protection sociale et les pratiques de référence, concernant notamment la santé et l'égalité des sexes</p> <p>ii) Pourcentage de participants ayant amélioré leurs connaissances et compétences grâce aux réunions et aux ateliers de la CESAP sur les systèmes de protection sociale, la prévention du VIH/sida, le traitement, la prise en charge et les services d'appui, notamment au regard de l'égalité des sexes</p> <p>iii) Nombre d'initiatives prises par les États membres et les parties prenantes par référence à des cadres régionaux pour renforcer les systèmes de protection sociale, notamment l'accès aux soins de santé et la prise en compte de la problématique hommes-femmes</p>

- | | |
|--|--|
| c) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique | c) i) Pourcentage de personnes interrogées ayant amélioré leurs connaissances grâce aux analyses de la CESAP sur les politiques et les programmes relatifs à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

ii) Pourcentage de participants ayant amélioré leurs connaissances et compétences grâce aux réunions et aux ateliers de la CESAP sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

iii) Nombre d'initiatives prises par les États membres sur la base de cadres régionaux pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes |
| d) Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de promouvoir les droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique | d) i) Pourcentage de personnes interrogées ayant amélioré leurs connaissances grâce aux analyses de la CESAP sur les politiques et les programmes relatifs aux droits des personnes handicapées

ii) Pourcentage de participants ayant approfondi leurs connaissances et compétences grâce aux réunions et aux ateliers de la CESAP sur le développement qui prend en compte la question du handicap et sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées

iii) Nombre d'initiatives prises par les États membres par référence à des cadres régionaux visant à promouvoir la mise en œuvre régionale de la Stratégie d'Incheon intitulée « Make the Right Real » (Concrétiser les droits) pour les personnes handicapées dans la région Asie-Pacifique, notamment l'objectif 6 (assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) |
-

Stratégie

16.35 L'exécution du sous-programme est confiée à la Division du développement social. L'orientation stratégique du sous-programme découle essentiellement des engagements souscrits aux conférences intergouvernementales pertinentes de l'ONU, notamment le Sommet mondial pour le développement social, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le Plan

d'action international de Madrid sur le vieillissement de 2002, le Programme d'action mondial pour la jeunesse, la Déclaration du Millénaire (voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale), ainsi que des engagements pris par l'Assemblée générale dans le document final intitulé « Tenir ses promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » (résolution 65/1) et dans la Déclaration politique sur le VIH/sida : « Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida » (annexe à la résolution 65/277 de l'Assemblée générale); elle sera également influencée par le programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale). Parmi les mandats régionaux qui ont influé sur l'orientation de ce sous-programme figurent les textes issus de la Stratégie d'Incheon, de la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique, la Déclaration de Bangkok sur Beijing+15, le document final sur la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis vers la réalisation des engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et des objectifs du Millénaire pour le développement et la déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement adoptée à la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique.

16.36 Ce sous-programme visera à promouvoir la réforme des politiques et des institutions. Il intéressera principalement les institutions et responsables gouvernementaux, en particulier ceux qui sont chargés de formuler, de mettre en œuvre et de gérer les politiques et les programmes de développement social. La stratégie consistera principalement à effectuer des travaux d'analyse et de recherche appliquée sur les politiques, les stratégies et les programmes sociaux, ainsi qu'à concevoir des produits axés sur le savoir pour permettre aux gouvernements de prendre des décisions fondées sur des données factuelles. Il s'agira d'analyser et de constater les pratiques de référence en matière de systèmes de protection sociale, notamment celles qui prennent en compte la problématique hommes-femmes et répondent aux besoins des groupes vulnérables de la société, le but étant de les adapter et de les généraliser dans la région, de mettre en relief le rôle fédérateur de la Commission, en particulier pour ce qui est de promouvoir la coopération régionale et d'aider à dégager un consensus autour de l'accélération de la réalisation des engagements internationaux dans les domaines de la population et du développement, de la problématique hommes-femmes et de l'intégration sociale des groupes vulnérables, d'accroître l'assistance technique aux pays en développement, notamment ceux dans une situation particulière, pour leur permettre de renforcer leurs capacités nationales, notamment par le partage des solutions possibles, des expériences concluantes et des pratiques de référence, dans le cadre du transfert de connaissances et de compétences dans différents domaines touchant au développement social et de la coopération Sud-Sud. Le sous-programme agira sur plusieurs fronts pour intégrer des questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes et le respect des droits dans les politiques et les programmes. Il renforcera les partenariats établis avec un éventail de parties concernées, y compris des organisations de la société civile et des instituts de recherche. Il agira en coordination étroite avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations internationales afin de créer des effets de synergie et d'avoir un maximum de retentissement dans la région.

Sous-programme 7 Statistiques

Objectif de l'Organisation : Améliorer la disponibilité, la qualité, la pertinence et l'utilisation des statistiques à l'appui de politiques efficaces pour favoriser un développement durable qui profite à tous en Asie et dans le Pacifique

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Plus grande sensibilisation des États membres aux stratégies et politiques en faveur d'un développement durable qui profite à tous en Asie et dans le Pacifique, notamment en matière d'égalité des sexes, grâce à une plus grande disponibilité des produits et des services statistiques pertinents	<p>a) i) Pourcentage de participants interrogés sur les initiatives de la CESAP mieux informés des stratégies et politiques en faveur d'un développement durable ouvert à tous en Asie et dans le Pacifique, notamment en matière d'égalité des sexes, grâce aux produits et services statistiques de la CESAP</p> <p>ii) Nombre accru de téléchargements de produits statistiques mis en ligne par la CESAP</p>
b) Renforcement des moyens dont disposent les États membres en Asie et dans le Pacifique pour produire et diffuser des données statistiques et pour les exploiter conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence de sorte à favoriser le développement durable qui profite à tous et prenne notamment en compte la problématique hommes-femmes, en Asie et dans le Pacifique	<p>b) i) Pourcentage des participants aux activités de la CESAP plus aptes à produire, diffuser ou utiliser les statistiques conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence</p> <p>ii) Pourcentage de fonctionnaires des systèmes statistiques nationaux en Asie et dans le Pacifique formés par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique plus aptes à produire, diffuser ou utiliser les statistiques conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence</p>

Stratégie

16.37 L'exécution de ce sous-programme est confiée à la Division de statistique, appuyée en cela par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique. Le sous-programme est régi par le Comité de statistique, organe subsidiaire compétent de la Commission qui facilite l'établissement d'un consensus sur l'action à mener au niveau régional tout en offrant un mécanisme efficace pour contribuer à l'exécution des mandats mondiaux. Le sous-programme tire son mandat des deux objectifs majeurs du Comité de statistique, à savoir a) faire en sorte que d'ici à 2020, tous les pays de la région soient en mesure de fournir un ensemble prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales; et b) permettre aux bureaux statistiques nationaux de gérer l'information de façon plus souple et plus économique grâce à une collaboration plus étroite.

16.38 Le sous-programme visera à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des statistiques favorisant la bonne gouvernance au service de sociétés

équitable, viables, ouvertes et résilientes en Asie et dans le Pacifique. La stratégie sera axée sur l'utilisation d'ensembles de statistiques de base permettant de concentrer les efforts nationaux, de coordonner la coopération régionale et de mobiliser l'appui de tous les partenaires de développement concernés en vue de renforcer les capacités nationales en matière de statistique. La formation coordonnée au niveau régional et dispensée dans les pays, notamment le programme de formation ordinaire de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, constitue un pilier essentiel des initiatives régionales de renforcement des capacités dans ce domaine. D'une façon plus générale, le sous-programme continuera de fonctionner en étroite collaboration avec les partenaires pour le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique, un regroupement des organisations internationales, régionales et bilatérales visant à accentuer les effets conjugués des activités de renforcement des capacités par la coordination, la synergie et la complémentarité entre les partenaires.

16.39 Dans le cadre du programme de travail général, le sous-programme fonctionnera en étroite coopération avec celui d'autres sous-programmes afin de faciliter la formulation de politiques reposant sur des observations factuelles et la sensibilisation. Tirant parti de la diversité de la région, le sous-programme mettra l'accent sur le partage des connaissances, des expériences et des solutions permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives visant au renforcement des capacités nationales en matière de statistique. Le sous-programme exploitera pleinement les possibilités offertes par le renforcement des États membres en tant que centres d'expertise et fournisseurs d'aide au développement, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Des efforts conscients seront déployés pour adapter la démarche du sous-programme aux circonstances particulières des pays et des besoins des États membres, ce qui implique souvent un appui ciblé aux États membres les moins avancés présentant des besoins plus aigus et plus vastes.

16.40 Le sous-programme s'efforcera aussi de fonctionner en collaboration avec les institutions sous-régionales pour favoriser la mise en œuvre effective des initiatives régionales et l'amélioration de l'intégration statistique.

Sous-programme 8

Activités sous-régionales de développement

Composante 1

Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération et l'intégration régionales correspondant aux priorités de la sous-région du Pacifique en matière de développement afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et de parvenir à un développement durable qui profite à tous

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement des capacités des pays et territoires insulaires du Pacifique visant à planifier et mettre en œuvre des politiques en

a) i) Nombre d'États membres jugeant les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour ce qui est de l'action en faveur d'une

faveur d'une intégration harmonieuse des volets économique, social et environnemental du développement durable, prenant notamment en compte la problématique hommes-femmes

intégration harmonieuse des volets économique, social et environnemental du développement durable, prenant notamment en compte la problématique hommes-femmes

b) Efficacité accrue des dispositifs régionaux du Pacifique destinés à la prise en compte des volets régionaux et sous-régionaux du développement durable, notamment grâce à l'échange de connaissances et à la coopération Sud-Sud

ii) Nombre de documents de planification dans les pays du Pacifique reflétant une meilleure intégration des volets du développement, et prenant notamment en compte la problématique hommes-femmes

b) i) Pourcentage des décideurs nationaux, ventilé par sexe, jugeant les travaux de la CESAP en matière d'échange de connaissances pertinents et utiles en vue d'une participation efficace aux instances et aux procédures sous-régionales et régionales en matière de développement durable

ii) Augmentation du nombre d'initiatives facilitées par la CESAP ou lancées dans son cadre en matière de coopération Sud-Sud dans le Pacifique

Composante 2

Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération et l'intégration régionales conformément aux priorités de développement de la sous-région d'Asie de l'Est et du Nord-Est afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et de parvenir à un développement durable qui profite à tous

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Participation accrue des décideurs des États membres de la CESAP en Asie de l'Est et du Nord-Est à la coopération régionale comme moyen de faire face aux grands problèmes du développement, notamment ceux de l'économie verte (dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté), de la préservation des milieux naturels et marins, de la pollution atmosphérique transfrontalière, du développement qui profite à tous en faisant appel aux compétences et aux connaissances des personnes âgées, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, en facilitant le commerce et les transports, la réduction et la gestion des risques liés aux catastrophes, tout

a) i) Pourcentage de participants mieux avertis de l'intérêt de la coopération régionale comme moyen de mise en œuvre des priorités de la sous-région, et notamment de la problématique hommes-femmes
ii) Nombre de participants aux débats sur le traitement des grands problèmes du développement

en tenant compte de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines et en œuvrant pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international

b) Renforcement du partage des connaissances et des partenariats entre les États membres de la CESAP, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est, visant à traiter les questions prioritaires du développement en mettant en particulier l'accent sur l'économie verte (dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté), de la préservation des milieux naturels et marins, de la pollution atmosphérique transfrontalière, du développement qui profite à tous, en faisant appel aux compétences et aux connaissances des personnes âgées, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, en facilitant le commerce et les transports, la réduction et la gestion des risques liés aux catastrophes, tout en tenant compte de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines et en œuvrant pour la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international

b) i) Pourcentage de participants mieux outillés pour s'attaquer aux questions prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment la problématique hommes-femmes grâce aux activités de la CESAP

ii) Nombre d'institutions partenaires en Asie de l'Est et du Nord-Est participant aux activités d'échange d'informations organisées par la CESAP

Composante 3

Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération et l'intégration régionales conformément aux priorités de développement de la sous-région d'Asie du Nord et en Asie centrale afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et de parvenir à un développement durable qui profite à tous

Réalizations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP en Asie du Nord et en Asie centrale à élaborer et mettre en œuvre des programmes et politiques de développement ouverts à tous, équitables et viables tenant compte des priorités de la sous-région en matière de développement et de la problématique hommes-femmes

Indicateurs de succès

a) Pourcentage accru de participants, dans les États membres de la CESAP en Asie du Nord et en Asie centrale, aux enquêtes sur les initiatives de la CESAP plus aptes à élaborer et mettre en œuvre des programmes et politiques de développement ouverts à tous, équitables et viables, tenant compte des priorités de la sous-région en matière de développement et de la problématique hommes-femmes

- | | |
|---|---|
| <p>b) Renforcement des échanges de connaissances et des partenariats entre les États membres de la CESAP, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie du Nord et en Asie centrale, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés afin de traiter les questions prioritaires relatives au développement durable, ouvert à tous et équitable, et de réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international</p> | <p>b) i) Pourcentage d'États membres de la CESAP indiquant une plus grande collaboration sur les domaines prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale visant à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs de développement durable</p> <p>ii) Nombre accru d'institutions partenaires des États membres de la CESAP en Asie du Nord et en Asie centrale participant aux activités de partage des connaissances organisées par la CESAP</p> |
|---|---|

Composante 4

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération et l'intégration régionales conformément aux priorités de développement de la sous-région d'Asie du Sud et du Sud-Ouest afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et de parvenir à un développement durable qui profite à tous

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

- | | |
|---|--|
| <p>a) Amélioration de la connaissance et aptitude des États membres de la CESAP en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest à élaborer et mettre en œuvre des politiques favorisant une coopération régionale pour s'attaquer aux grandes priorités en matière de développement, et réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui concernent la problématique hommes-femmes et l'autonomisation, une attention spéciale étant accordée aux pays ayant des besoins particuliers</p> <p>b) Renforcement des échanges de connaissances et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement pour s'attaquer aux grandes priorités en matière de développement et combler les écarts dans ce domaine par le biais de la coopération régionale en Asie du Sud et du Sud-Ouest, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris la problématique hommes-femmes</p> | <p>a) i) Pourcentage de participants mieux informés et plus aptes à mettre en œuvre la coopération régionale comme moyen d'action concernant les priorités de la sous-région en matière de développement, y compris la problématique hommes-femmes</p> <p>ii) Nombre de références aux mesures de politique générale visant à favoriser la coopération régionale dans les déclarations des États membres en Asie du Sud et du Sud-Ouest</p> <p>b) i) Pourcentage de participants aux activités organisées mieux informés et outillés aux fins de la coopération régionale</p> <p>ii) Nombre de références et de citations dans les médias, et de téléchargements de produits, de propositions et d'activités clefs pendant toute la durée du programme</p> |
|---|--|

Composante 5

Activités sous-régionales de développement en Asie Sud-Est

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération et l'intégration régionales conformément aux priorités de développement de la sous-région d'Asie du Sud-Est afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et de parvenir à un développement durable qui profite à tous

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP en Asie du Sud-Est à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement ouverts à tous, équitables et viables pour régler leurs principaux problèmes de développement, en s'intéressant avant tout aux pays en développement les moins avancés et les pays sans littoral, dans le cadre du partenariat entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les Nations Unies	a) Pourcentage de participants plus aptes à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement ouverts à tous, équitables et viables pour régler les principaux problèmes de développement, y compris la problématique hommes-femmes
b) Renforcement des échanges de connaissances et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie du Sud-Est pour s'attaquer aux grandes priorités visant à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris la problématique hommes-femmes	b) Nombre d'initiatives de collaboration facilitées par la CESAP associant les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie du Sud-Est à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris la problématique hommes-femmes

Stratégie

16.41 L'exécution du sous-programme est confiée au Bureau du Secrétaire exécutif. Il le sera par les bureaux sous-régionaux de la CESAP dans le Pacifique, en Asie de l'Est et du Nord-Est, en Asie du Nord et en Asie centrale, et en Asie du Sud et du Sud-Ouest, et par le siège de la Commission dans la sous-région de l'Asie du Sud-Est. Le mandat et l'orientation stratégique de ce sous-programme découlent des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux énoncés dans le programme de développement pour l'après-2015 (après adoption par l'Assemblée générale), les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

16.42 Compte tenu de la vaste superficie et de la grande diversité de la région de l'Asie et du Pacifique, ce sous-programme renforcera la présence et la position stratégique de la Commission au niveau sous-régional, permettant ainsi de mieux cibler et d'exécuter les programmes qui répondent aux priorités particulières des États membres dans les cinq sous-régions. La priorité sera donnée au renforcement du développement durable, équitable et ouvert à tous, et à l'intégration des pays les

moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement propre à renforcer la résilience de la région de l'Asie et du Pacifique.

16.43 Chaque composante du sous-programme répond aux besoins particuliers de la sous-région concernée dans le cadre des dispositifs de coopération et des structures institutionnelles en place au niveau sous-régional. Le sous-programme fait fond sur les travaux analytiques et normatifs de la Commission et contribue au renforcement des capacités de développement par la coopération technique, notamment la coopération Sud-Sud entre les États membres de la CESAP, la fourniture de services consultatifs à ceux qui en font la demande. L'accent sera mis sur le partage des connaissances et la constitution de réseaux, notamment la diffusion des bonnes pratiques pouvant être adaptées et transposées à plus grande échelle en mettant en commun les données d'expérience. Le sous-programme recueillera des données et effectuera une analyse sous-régionale des questions prioritaires recensées, de manière à approfondir et élargir le champ de ses travaux analytiques.

16.44 Dans le prolongement de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, la coopération et la coordination avec les fonds, programmes, organismes spécialisés et autres entités du système des Nations Unies pour le développement seront renforcées au niveau régional pour appuyer les initiatives de développement au niveau national, à la demande des pays bénéficiaires, conformément au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les bureaux sous-régionaux travailleront également en étroite collaboration avec les organisations sous-régionales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et d'autres parties prenantes dans leurs sous-régions respectives.

16.45 Par l'intermédiaire du Groupe de travail sur le développement durable, le bureau sous-régional pour le Pacifique collaborera étroitement avec le Conseil des organisations régionales du Pacifique, en particulier le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, celui de la Communauté du Pacifique et celui du Programme régional pour l'environnement du Pacifique, afin d'apporter son appui aux États membres dans les domaines d'action prioritaires suivants :

- a) Planification du développement durable au niveau national appliquée au développement durable dans le Pacifique;
- b) Intégration harmonieuse des volets économique, social et environnemental du développement durable;
- c) Changements climatiques, dégradation de l'environnement et gestion de l'océan;
- d) Problématique hommes-femmes.

16.46 Le bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et l'Asie du Nord-Est travaillera en étroite collaboration avec les principaux partenaires de développement dans la sous-région, notamment l'Initiative du Grand-Tumen, pour apporter son appui aux États membres dans les domaines d'action prioritaires suivants :

- a) Promotion de la coopération sous-régionale sur l'économie verte (dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté) et sur les problèmes d'environnement sous-régionaux tels que la préservation des milieux

naturels et marins et la pollution atmosphérique transfrontalière, notamment dans le cadre du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement;

b) Facilitation de la coopération sous-régionale en faveur du développement inclusif tout en assurant l'égalité des sexes, en particulier en tirant parti des compétences et des connaissances des personnes âgées, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées;

c) Facilitation accrue des transports et du commerce pour promouvoir la croissance économique et la coopération en Asie de l'Est et du Nord-Est;

d) Renforcement de la résistance aux catastrophes en Asie de l'Est et du Nord-Est dans le cadre d'une meilleure coopération en matière de partage des technologies et des connaissances.

16.47 Le bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale travaillera en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, ainsi que l'Organisation de coopération économique, la Commission économique eurasienne et la Banque eurasienne de développement, le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral et l'Organisation de Shanghai pour la coopération en vue d'appuyer les États membres dans les domaines d'action prioritaires suivants :

a) Coopération sous-régionale dans les domaines des transports, de l'eau et de l'énergie, du commerce, des statistiques, du développement axé sur les savoirs et prenant en compte la problématique hommes-femmes, et de l'économie dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale;

b) Amélioration des transports et du commerce grâce à de meilleures liaisons, à des mesures de facilitation du transport en transit et du commerce et à la réduction des obstacles au commerce;

c) Gestion des ressources en énergie et en eau, protection de l'environnement, réduction des risques liés aux catastrophes et adaptation aux changements climatiques.

16.48 Le bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Ouest travaillera en étroite collaboration avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Organisation de coopération économique, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, les organisations internationales, les organismes publics et les laboratoires d'idées de la société civile, entre autres parties prenantes, pour apporter son appui aux États membres dans les domaines d'action prioritaires suivants :

a) Accélération de la croissance durable qui profite à tous, de l'élimination de la pauvreté, de l'égalité des sexes et de l'accès universel à une éducation et des soins de santé de qualité, conformément au programme de développement pour l'après-2015 (lorsqu'il sera approuvé par l'Assemblée générale);

b) Connectivité sous-régionale par les transports grâce à la facilitation des transports et du commerce et aux investissements dans les infrastructures favorisant l'intégration économique;

c) Réalisation des objectifs de développement durable en matière d'énergie et de sécurité alimentaire dans le cadre de la coopération sous-régionale;

d) Coopération sous-régionale pour renforcer les capacités en matière de stratégies et de politiques de réduction des risques;

e) Fourniture d'un appui aux pays les moins avancés et aux pays sans littoral de la sous-région pour les aider à aller plus vite sur le chemin du développement qui profite à tous grâce à de meilleures capacités productives et à accélérer leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés.

16.49 La CESAP travaillera en étroite collaboration avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour appuyer l'intégration des pays les moins avancés dans la sous-région de l'Asie du Sud-Est.

16.50 La CESAP établira des partenariats stratégiques avec d'autres institutions intergouvernementales et acteurs du développement clefs dans les sous-régions, et élaborera des programmes qu'elle exécutera de manière cohérente et coordonnée, en mettant à profit toutes les ressources du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux sous-régional et national afin de combler les principaux écarts de développement.

Textes portant autorisation du programme

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|---------------|--|
| 55/2 | Déclaration du Millénaire |
| 57/253 | Sommet mondial pour le développement durable |
| 57/270 A et B | Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social |
| 60/1 | Document final du Sommet mondial de 2005 |
| 61/16 | Renforcement du Conseil économique et social |
| 63/239 | Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey |
| 64/1 | Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud |
| 64/186 | Renforcement de la connectivité grâce à l'autoroute de l'information transeurasienne (sous-programmes 1, 5, 6 et 8) |
| 64/193 | Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement) (sous-programmes 1, 2, 4 et 6) |
| 64/222 | Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud |
| 64/289 | Cohérence du système des Nations Unies |
| 65/1 | Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement |

- 65/125 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
- 65/140 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique
- 65/146 Mécanismes innovants de financement du développement (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
- 65/163 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
- 65/214 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 65/280 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
- 65/309 Le bonheur : vers une approche globale du développement
- 65/311 Multilinguisme
- 65/316 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
- 66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 66/288 L'avenir que nous voulons
- 67/13 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
- 67/14 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
- 67/15 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
- 67/110 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
- 67/202 L'entrepreneuriat au service du développement
- 67/226 Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 68/1 Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
- 68/6 Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
- 68/11 La situation en Afghanistan
- 68/158 Le droit au développement
- 68/209 Les technologies agricoles au service du développement
- 68/219 Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance

- 68/224 Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 68/225 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 68/229 Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 68/230 Coopération Sud-Sud
- 68/233 Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
- 68/234 Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 37 (IV) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
- 1895 (LVII) Changement de nom de la « Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient »
- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 2005/305 Favoriser la coordination et le regroupement des travaux des commissions techniques
- 2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008 sur les « Objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable »
- 2009/30 Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement (sous-programmes 1, 2, 4 et 6)
- 2011/7 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2012/30 Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

- 2013/3 Un appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour le développement inclusif et durable de l'Asie et du Pacifique
- 2013/5 Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2013/16 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2013/43 Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
- 2013/46 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 61/11 Mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (sous-programmes 2 et 3)
- 62/1 Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP
- 63/4 Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique
- 63/5 Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
- 64/6 Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP
- 66/1 Déclaration d'Incheon
- 66/3 Application du Document final de Dhaka sur le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés
- 66/9 Mise en œuvre régionale pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique
- 66/15 Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission

- 67/1 Déclaration d'Oulan-Bator : Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral (sous-programmes 1, 2 et 3)
- 67/14 Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique
- 67/15 Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission
- 68/2 Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région de l'Asie et du Pacifique
- 68/8 Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional
- 68/9 Mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
- 69/1 Un appareil de conférence de la Commission pour le développement inclusif et durable de l'Asie et du Pacifique
- 69/4 Dialogue ministériel Asie-Pacifique : des objectifs du Millénaire pour le développement au Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

Sous-programme 1

Politique macroéconomique et développement sans exclusive

Résolutions de l'Assemblée générale

- 65/10 Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
- 65/313 Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 68/18 Retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés
- 68/201 Système financier international et développement
- 68/202 Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- 68/204 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 68/222 Coopération pour le développement des pays à niveau intermédiaire
- 68/226 Deuxième décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

Résolutions du Conseil économique et social

- 2005/39 Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique
- 2011/39 Suite donnée au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement : examen de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts
- 2012/9 Élimination de la pauvreté
- 2013/20 Rapport du Comité des politiques de développement
- 2013/44 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 64/7 Financement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 dans la région de la CESAP
- 65/4 Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique
- 68/10 Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique
- 69/2 Examen final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans la région Asie-Pacifique
- 69/3 Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique : Déclaration de Bangkok sur le Programme de développement pour l'après-2015 des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique
- 69/4 Dialogue ministériel Asie-Pacifique : des objectifs du Millénaire pour le développement au Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

Sous-programme 2
Commerce et investissement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 68/199 Commerce international et développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2005/38 Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologies
- 2013/4 Statuts du Centre pour la mécanisation agricole durable

*Résolutions de la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique*

- 61/3 Statut du Centre de recherche agronomique et d'outillage agricole de l'Asie et du Pacifique
- 61/4 Statut du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
- 62/6 Gérer la mondialisation par le renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce et des investissements
- 68/3 Instaurer le commerce sans papier et la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable
- 69/5 Statuts du Centre pour la mécanisation agricole durable

**Sous-programme 3
Transports**

Résolutions de l'Assemblée générale

- 66/260 Amélioration de la sécurité routière mondiale

*Résolutions de la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique*

- 60/4 Accord intergouvernemental sur le Réseau de la Route d'Asie
- 62/4 Accord intergouvernemental sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique
- 64/5 Création du Forum des ministres asiatiques des transports
- 66/4 Application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie
- 66/5 Application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique
- 66/6 Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique
- 68/4 Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux
- 69/6 Application de la Déclaration de Téhéran en vue de promouvoir les partenariats public-privé dans le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable
- 69/7 Accord intergouvernemental sur les ports secs

Sous-programme 4
Environnement et développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 58/217 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
- 64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 64/292 Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement
- 65/151 Année internationale de l'énergie durable pour tous
- 65/154 Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013)
- 67/204 Mise en œuvre des activités au titre de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013)
- 67/215 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 67/290 Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
- 68/210 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- 68/212 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 68/239 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Résolutions du Conseil économique et social

- 2011/14 Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique
- 2013/19 Conclusion des travaux de la Commission du développement durable
- 2013/22 Établissements humains

*Résolutions de la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique*

- 64/3 Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique
- 67/2 Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique
- 67/3 Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique
- 68/11 La connectivité pour la sécurité énergétique
- 69/8 Renforcer le partage du savoir et la coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique
- 69/9 Exécution du Programme de partenariat pour une passerelle verte vers un suivi volontaire des résultats de Rio +20, « L'avenir que nous voulons »

**Sous-programme 5
Technologies de l'information et des communications et réduction
et gestion des risques de catastrophe**

Résolutions de l'Assemblée générale

- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information
- 64/294 Renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention au lendemain des inondations qui ont dévasté le Pakistan
- 68/75 Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
- 68/103 Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
- 68/198 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 68/211 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 68/220 Science, technique et innovation au service du développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2005/40 Établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement
- 2012/3 Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

2013/9 Appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information

2013/10 Science, technologie et innovation au service du développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

61/6 Établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement

64/2 Coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelle

66/8 Examen de la proposition d'établir le Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace en République islamique d'Iran

66/14 Maintien du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement

67/4 Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

68/5 Les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)

69/10 Promouvoir la connectivité régionale des technologies de l'information et de la communication et construire des sociétés de la connaissance en réseau en Asie et dans le Pacifique

69/11 Mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)

69/12 Renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique

**Sous-programme 6
Développement social**

Résolutions de l'Assemblée générale

64/131 Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées

64/133 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà

- 64/134 Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
- 64/291 Suite donnée au paragraphe 143 sur la sécurité humaine du Document final du Sommet mondial de 2005
- 64/293 Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
- 65/180 Organisation de l'examen approfondi prévu en 2011 des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida
- 65/186 Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées d'ici à 2015 et au-delà
- 65/228 Renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes
- 65/234 Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
- 65/277 Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida
- 65/312 Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
- 66/124 Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées
- 66/130 Participation des femmes à la vie politique
- 67/139 Vers un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées
- 67/140 Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées
- 67/144 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 67/145 Traite des femmes et des filles
- 67/160 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant
- 67/185 Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille
- 67/219 Migrations internationales et développement

- 68/3 Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »
- 68/4 Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement
- 68/33 Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements
- 68/130 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 68/131 Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
- 68/133 Rôle des coopératives dans le développement social
- 68/134 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 68/135 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 68/136 Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
- 68/137 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 68/138 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 68/139 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 68/140 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 68/179 Protection des migrants
- 68/191 Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
- 68/192 Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes
- 68/227 Participation des femmes au développement
- 68/228 Mise en valeur des ressources humaines

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2010/7 Renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
- 2010/10 Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social
- 2010/12 Promouvoir l'intégration sociale

2010/14	Application future du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002
2010/15	Renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes
2010/24	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale, adoptée lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2009 du Conseil économique et social
2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
2011/19	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
2011/21	Établissements humains
2011/27	Poursuite de l'action menée par les handicapés, en leur faveur, en vue de l'égalisation de leurs chances et intégration de la question des personnes handicapées dans le programme de développement
2011/28	Modalités du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002)
2012/11	Prise en compte systématique de la question du handicap dans les programmes de développement
2013/11	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
2013/16	Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2013/18	Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme
2013/27	Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
2013/28	Prise en compte systématique de la question du handicap dans les programmes de développement d'ici à 2015 et au-delà
2013/29	Deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2013/36	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
2013/243	Rapport de la Commission du développement social sur sa cinquante-et-unième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-deuxième session

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 65/3 Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)
- 66/10 Appel régional à l'action pour parvenir à l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins du VIH et au soutien en Asie et dans le Pacifique
- 66/11 Préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)
- 66/12 Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique
- 67/5 Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique
- 67/6 Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP
- 67/7 Rôle des coopératives dans le développement social en Asie et dans le Pacifique
- 67/8 Renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique
- 67/9 Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida
- 68/6 Préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
- 68/7 Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, 2013-2022
- 69/13 Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique
- 69/14 Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique
- [E/ESCAP/APP\(6\)/3](#),
Chap. I Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement

Sous-programme 7
Statistiques

Résolutions de l'Assemblée générale

68/261 Principes fondamentaux de la statistique officielle

Résolutions du Conseil économique et social

2006/6 Renforcement des capacités statistiques

2011/15 Révision des Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

2013/21 Principes fondamentaux de la statistique officielle

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

246 (XLII) Services statistiques en Asie et dans le Pacifique

65/2 Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique

67/10 Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique

67/11 Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique

67/12 Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

67/13 Révision des statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

69/15 Mise en œuvre des résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

69/16 Un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base pour orienter le développement des capacités nationales en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 8
Activités sous-régionales de développement

Résolutions de l'Assemblée générale

63/260 Activités touchant au développement

65/2 Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

67/78 Les océans et le droit de la mer

67/206 Année internationale des petits États insulaires en développement

- 68/238 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2010/34 Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 237 (XL) Activités de la Commission dans le Pacifique
- 60/6 Revitalisation du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique
- 62/9 Suivi régional de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 62/12 Renforcement des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique par la coopération régionale
- 66/2 Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 66/7 Programme en faveur des villes du Pacifique
- 66/13 Renforcement de la coopération régionale en Asie du Nord et Asie centrale
- 68/1 Réaffirmation de la situation spéciale des petits États insulaires en développement, notamment dans le Pacifique, et de leurs vulnérabilités uniques et particulières
- 69/17 Gestion, conservation et utilisation durables des ressources océaniques dans l'intérêt du développement des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique